



Sur la route du printemps!

DANS CE NUMÉRO

- PLUS D'HEURES POUR NOUS TÉLÉPHONER
- TOUS LES QUÉBÉCOIS SONT ASSURÉS
- UN PRINTEMPS EN TOUTE SÉCURITÉ!

Cylindrée de 4 litres ou plus?

Le moteur de votre véhicule a une cylindrée de 4 litres ou plus? Vous devez désormais payer des droits d'immatriculation additionnels chaque année, si le modèle de votre véhicule date de 1995 ou après, et appartient à l'une de ces catégories :

- véhicules de promenade
- véhicules commerciaux
- habitations motorisées.

Les véhicules adaptés pour le transport de personnes en fauteuil roulant sont exemptés de cette nouvelle tarification.

Cette mesure du budget gouvernemental 2004-2005 vise à favoriser la réduction des émissions polluantes des véhicules et des gaz à effet de serre.

Pour en savoir plus, rendez-vous au www.saaq.gouv.qc.ca/immatriculation/cylindree.html



Testez vos connaissances

Au moment d'un changement de voie, vous devez vérifier l'angle mort :

- seulement si un véhicule est dans l'angle mort
- avant la manœuvre
- après la manœuvre

La bonne réponse est : avant la manœuvre. Toute vérification visuelle doit se faire avant de commencer la manœuvre.

Que vous soyez un **conducteur d'expérience** ou un **apprenti conducteur**, venez mettre à jour et tester vos connaissances sur la conduite automobile au www.saaq.gouv.qc.ca



**NE VOUS LAISSEZ PAS
CONDUIRE PAR
VOTRE CELLULAIRE**



Testez vos connaissances

Ce panneau indique la présence :

- d'un point dangereux à une intersection
- d'un sens unique
- d'un point dangereux dans une courbe en coude

Réponse : La flèche directionnelle indique la présence d'un point particulièrement dangereux dans une courbe en coude.

Pour en savoir plus sur la signalisation routière : www.mtq.gouv.qc.ca

Plus d'heures pour nous téléphoner

Profitez de plus d'heures d'ouverture pour communiquer avec les préposés de notre centre d'appels, du lundi au vendredi :

de 8 h à 17 h 30 pour les renseignements généraux
une augmentation de 12 heures 30 minutes par semaine

de 8 h 30 à 17 h pour l'indemnisation des accidentés
une augmentation de 7 heures 30 minutes par semaine

Votre auto se meurt ?

Donnez-la à la Fondation canadienne du rein, par l'entremise de son programme **Auto-Rein**.

Pour connaître le numéro Auto-Rein de votre région : composez le **1 888 228-8673**;

ou

rendez-vous au www.reinquebec.ca



LE SAVIEZ-VOUS ?

VOUS DEVEZ DEMANDER À LA SAAQ DE REMPLACER VOTRE PERMIS S'IL EST ILLISIBLE OU ENDOMMAGÉ.



Points d'inaptitude

D'après vous, si vous avez oublié de vous arrêter avant d'effectuer un virage à droite sur un feu rouge (là où ce virage est permis) et que vous avez reçu une amende, combien de points d'inaptitude seront inscrits à votre dossier de conduite ?

RÉPONSE : 3 POINTS

N'oubliez pas !

Ces points d'inaptitude restent inscrits à votre dossier de conduite pendant **2 ans**.

Tous les Québécois sont assurés

Que vous soyez conducteur, passager, piéton, cycliste ou motocycliste, vous êtes protégé partout dans le monde si vous êtes blessé dans un accident de la route. Grâce à la protection offerte par le **Régime d'assurance automobile du Québec**, tous les Québécois sont assurés, qu'ils soient responsables ou non de l'accident.

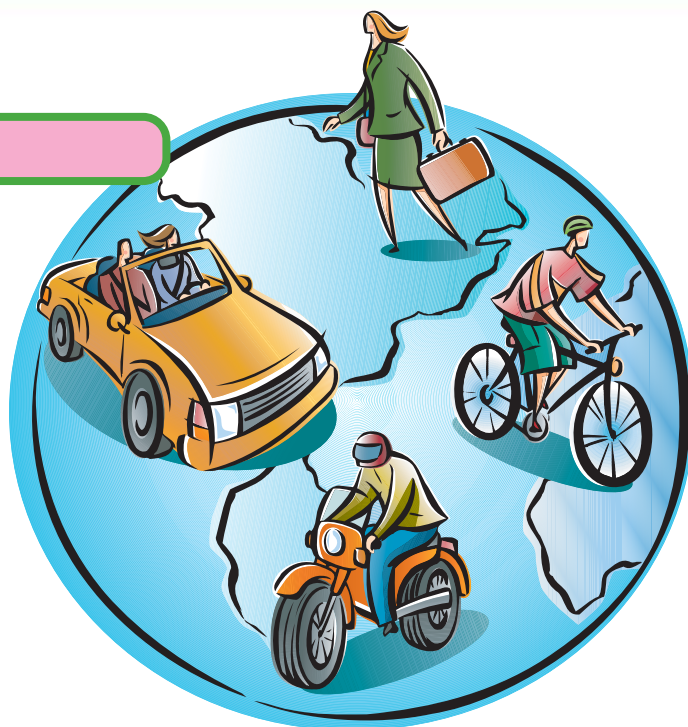
Qui s'occupe des dommages...

corporels ?

La SAAQ vous indemnise lorsque vous subissez des blessures dans un accident de la route.

matériels ?

Votre compagnie d'assurance privée vous indemnise pour les dommages matériels causés à votre véhicule.



Le temps compte...

Si vous avez reçu une amende pour une infraction au *Code de la sécurité routière* ou à un règlement municipal de circulation ou de stationnement, **respectez les délais de paiement**, sinon :



- vous ne pourrez pas vendre, acheter ou louer à long terme un véhicule, car la transaction d'immatriculation sera refusée;
- votre permis de conduire pourrait être suspendu et votre véhicule interdit de circuler.

Pensez-y!

**RESTONS COURTOIS
AVANT DE STATIONNER NOTRE
VÉHICULE DANS L'ESPACE DE
STATIONNEMENT RÉSERVÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES,
PENSONS-Y!**



Ces personnes en ont besoin pour effectuer leurs tâches au quotidien.

Respectons-les!



Un printemps en toute sécurité !

Conducteurs, ouvrez l'œil !

Que vous indique ce cycliste par ce signal ?

- un arrêt ou un ralentissement
- un virage à gauche
- un virage à droite

Réponse : Par ce signal manuel, ce cycliste indique qu'il va bientôt tourner à gauche.

Cyclistes, respectez les règles !

Vous pourriez recevoir une amende si vous ne respectez pas la signalisation ou les règles de la circulation.

Comme cycliste, devez-vous rouler dans le sens inverse de la circulation ?

Réponse : Non, vous devez rouler dans le même sens que la circulation.



Motocyclistes, soyez prudents !

Reprenez graduellement contact avec votre moto et révisez vos techniques de conduite en faisant de courtes randonnées. Vous avez une nouvelle moto ? Prenez le temps de l'appivoiser.



Lorsqu'on boit, on ne conduit pas.

party
en toute sécurité



EN MOTO, EN CYCLO
OU EN AUTO.

POUR NOUS JOINDRE

Centre d'appels

Du lundi au vendredi

Renseignements généraux : de 8 h à 17 h 30

Indemnisation des accidentés : de 8 h 30 à 17 h

Services téléphoniques automatisés

Durant les heures d'ouverture de notre centre d'appels, vous avez aussi accès à nos services téléphoniques automatisés.

Vous pouvez, sans frais :

- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite;
- annuler votre permis de conduire;
- remiser votre véhicule;
- mettre votre véhicule au rancart;
- commander une copie de votre dossier de conduite;
- effectuer votre changement d'adresse;
- connaître les heures d'ouverture et les adresses de nos centres de services.

En dehors des heures d'ouverture, n'hésitez pas à faire appel aux services téléphoniques automatisés.

Du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30
et de 16 h 30 à 23 h

Le samedi, de 7 h 30 à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h

Les numéros de téléphone à composer :

Québec (418) 643-7620

Montréal (514) 873-7620

Ailleurs au Québec, sans frais,
1 800 361-7620



Visitez le www.saaq.gouv.qc.ca et effectuez vos transactions en ligne pour :

- payer le renouvellement de :
 - votre permis de conduire;
 - votre immatriculation;
 - votre vignette de stationnement pour personne handicapée;
- commander une copie de votre dossier de conduite;
- mettre votre véhicule au rancart;
- effectuer votre changement d'adresse;
- prendre, vérifier, modifier ou annuler votre rendez-vous pour un examen de conduite;
- remiser votre véhicule.

Du lundi au samedi, de 7 h à 23 h

Le dimanche, de 12 h à 23 h

1 900 565-1212...
pour vous protéger

Composez en tout temps ce numéro avant de faire affaire avec un particulier :

- pour vérifier son droit d'immatriculer un véhicule avant de vendre ou d'acheter le véhicule d'un particulier;
- ou

- pour vérifier la validité de son permis de conduire avant de prêter ou de louer votre véhicule. Saviez-vous que conduire avec un permis non valide peut entraîner la saisie du véhicule ?

Aussi, avant d'appeler au 1 900 565-1212 :

- ayez en main le numéro de permis de conduire de la personne à qui vous vendez, louez ou prêtez un véhicule. Ce numéro débute par la première lettre du nom de famille;
- prévoyez des frais de 1,50 \$ par appel.

VOUS AVEZ RATÉ UN NUMÉRO ?

Le bulletin *info SAAQ* est publié 4 fois par année. Vous le recevez à l'occasion du :

- renouvellement de votre permis de conduire;
- renouvellement de votre immatriculation.

Consultez les **versions électroniques** de tous nos numéros en visitant le : www.saaq.gouv.qc.ca/infosaaq

Bonne lecture !



Produit par la Direction des communications.

Info SAAQ est rédigé au masculin afin de faciliter la lecture.

Faites-nous part de vos commentaires à l'adresse suivante : courrier@saaq.gouv.qc.ca

English version available on request.

© Société de l'assurance automobile du Québec, 2005

Toute reproduction autorisée à condition d'en mentionner la source.

ISSN : 1705-9305

Illustrations: Paul Bordeleau

Société de l'assurance
automobile

Québec

